

Délibération n° 263 en date du 20 décembre 2012 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage portant approbation du formulaire de demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage ;

Vu la convention internationale contre le dopage dans le sport (ensemble son annexe II) publiée par le décret n° 2007-503 du 2 avril 2007 ;

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-2 et D. 232-72 et suivants ;

Décide

Article 1^{er} : Est approuvé le formulaire de demande d'Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le formulaire mentionné à l'article 1^{er} est applicable aux demandes d'autorisation déposées à compter du 1^{er} février 2013.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de l'Agence française de lutte contre le dopage.

La présente délibération a été adoptée par le Collège le 20 décembre 2012.

Le Président de l'Agence française de lutte contre le dopage


Bruno GENEVOIS